



LE REVEIL SYNDICALISTE

ORGANE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS DE LA LOIRE INF^{RE}

ACTION, ÉDUCATION SYNDICALES - DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Siège Social : BOURSE DU TRAVAIL
Rue Arsène-Leloup - NANTES

TÉLÉPHONE 145.88
Abonnement : 5 francs par an
Paraissant le 6 et le 20 de chaque mois

Rédigé et composé exclusivement par des camarades syndiqués
La Correspondance doit être adressée
au Secrétaire de l'Union Départementale

LE CONGRÈS D'UNITÉ SYNDICALE DE LA C. G. T. à TOULOUSE

3.700 Syndicats représentés par 1.700 Délégués. La vieille C. G. T. est reconstituée. L'Unité Syndicale est définitivement consacrée.

Au cours des différentes séances ont été discutés et réglés non seulement les problèmes essentiels visant la structure du mouvement réuni, mais également l'action qu'il devra entreprendre et mener à bien. Ci-dessous, un résumé des débats et des principales interventions.

Le débat sur la structure confédérale

Deux questions seulement figuraient à l'ordre du jour du Congrès de Toulouse : les statuts et l'action de la C. G. T. ; mais elles renfermaient en elles-mêmes les principes essentiels de l'activité syndicale.

La discussion générale sur les statuts confédéraux largement ouverte permit à de nombreux délégués d'exprimer le point de vue de leurs organisations respectives. Lavenir (Instituteurs du Rhône) voudrait un gros effort tendant à développer la force syndicale partout où la C. G. T. possède des éléments, c'est-à-dire dans presque toutes les communes et constituer ainsi des Unions locales auxquelles serait confiée une action de propagande et de recrutement. Il prévoit alors une réorganisation complète de la presse ouvrière complétée par un organe confédéral hebdomadaire, le lancement d'affiches mensuelles, l'édition de tracts. Il se réserve de présenter différents textes à la Commission des statuts sur le mode de votation au Congrès, sur le fonctionnement du Comité National Confédéral.

Semard (Fédération Cheminots) expose le point de vue des camarades ex-unitaires qui voudraient un centralisation fort poussée du mouvement ouvrier. Les divergences de la thèse de nos camarades ex-unitaires avec celle des ex-confédérés portent sur toute l'organisation de la Confédération, sur le rôle des Syndicats, des Unions, des Fédérations, sur la souveraineté du Congrès, sur sa composition, le choix et la désignation des organismes de direction.

« Nous disons que depuis trente ans, depuis la guerre même, les conditions économiques, politiques, sociales ont considérablement évolué. Les monopoles, les trusts, en un mot toute la concentration industrielle, commerciale, financière, a remplacé l'activité autonome dispersée des petits producteurs, petits commerçants et petits artisans. Elle a remplacé l'action isolée, dispersée des hommes et des choses. Tout est maintenant monopolisé, trusté et mécanisé. L'usine, par son fonctionnement même, a créé l'organisation centralisée et l'autorité de direction du capitalisme. L'atelier, même considéré comme le gouvernement de demain, ne se passera ni d'organisation centralisée, ni d'autorité de direction. Le développement de l'organisation capitaliste a déterminé l'augmentation de son autorité et du rôle de son état. »

Il conclut sur ce point en disant que l'on ne se bat pas avec succès contre les forces organisées, centralisées du Capitalisme et de son Etat et qu'il est de toute nécessité que l'action dans le domaine syndical corresponde à la centralisation même du système capitaliste.

Sur la question des incompatibilités, Semard déclare que cette question qualifiée cruciale pour le Congrès suivant certains, ne l'est pas en fait, car notre souci est d'éduquer une C. G. T. puissante et qu'il n'est pas dans notre intention de placer le Syndicalisme sous la dépendance et la tutelle d'un parti politique. Néanmoins, il ne voudrait pas que l'indépendance syndicale soit une machine de guerre contre un parti et ses militants. Il est exact que le syndicalisme français a des tradi-

tions. La charte d'Amiens fixait les conditions de son indépendance... mais :

« Trente ans nous séparent maintenant d'Amiens. Il faut tenir compte de ce qui s'est passé depuis le Congrès d'Amiens, qui était un Congrès de lutte de classes. Il y a eu la guerre, il y a le fascisme... Si nous ne tenions pas compte de ce changement, si nous ne considérons pas que les conditions de 1936 ne sont plus celles de 1906, nous ne remplirions pas notre tâche, qui est de rassembler contre tous les périls présents et à venir, toutes les forces ouvrières. La question des cumuls ne correspond plus à notre époque. L'aggravation des sanctions prévues vise spécialement un parti. Elle risque de contrarier notre fraternité nécessaire et d'empêcher la bonne harmonie. Le Congrès décidera. »

Sur l'Unité Internationale, Sémard propose au Congrès de réserver sa décision et de décider d'établir une liaison entre les deux internationales.

Piquemal (contributions indirectes) propose que soit inclus dans les statuts le principe de la non rééligibilité après un temps déterminé et se prononce en faveur du rajeunissement des cadres...

Dijon (employés d'Avignon) approuve Piquemal ; ainsi, dit-il, la jeunesse ralliera le syndicalisme plus sûrement. Sur les incompatibilités, il déclare :

« Où voyez-vous, dit-il, qu'il y ait incompatibilité entre le mouvement politique et le mouvement syndical, qui doivent faire leur jonction pour mener une action commune ? »

Dijon ne croit pas que le cumul d'un mandat politique et d'un mandat syndical puisse être une cause de trahison, à la condition que l'on se place sur le terrain de la lutte de classes. »

Capocci (employés de Dunkerque) fait des réserves sur les conceptions et méthodes de rajeunissement. Répondant à Sémard sur la question des cumuls, il dit :

« Si le mouvement syndical a cru devoir, il y a trente ans, prendre position totale d'indépen-

dance à l'égard des partis, ce ne fut pas seulement sous l'influence des libertaires. Ce qui a déterminé le Congrès d'Amiens, c'est le fait que les fractions socialistes, avant l'unité cherchaient à gagner à elles des organisations syndicales pour s'appuyer sur quelque chose, les morcelaient les réduisaient à l'impuissance. C'est sous ce sentiment que nos camarades ont voulu se débarrasser des influences politiques. La charte d'Amiens, c'est la classe ouvrière se déclarant majeure. »

Hagnauer (Instituteur de la Seine) se prononce au nom d'un groupe de camarades pour l'incompatibilité absolue de la fonction de membre du Bureau Confédéral avec une fonction politique. »

Mathé (Fédération Postale). La nécessité de l'indépendance du syndicalisme a été maintes fois affirmée par tous les militants.

« Est-ce que le cumul garantit l'indépendance du syndicalisme ? Selon la réponse à cette question, nous nous prononcerons pour ou contre. »

Un militant est libre dans son parti comme dans son syndicat. Mais un militant placé à la tête de son organisation cesse d'être libre. Il est le mandataire de son organisation. »

Mettant en garde les militants contre la tendance qu'ils pourraient avoir de dépenser leur activité, il ajoute :

« Les mouvements politiques peuvent apporter demain des déceptions cruelles pour les travailleurs. Il faut que ceux-ci puissent garder leur confiance à leur organisation syndicale. Si nous avançons lentement sur la route du progrès, c'est que nous n'avons pas assez d'activité. Que les militants choisissent le domaine où ils veulent agir. C'est par l'organisation syndicale que nous instaurerons le règne de la liberté. »

Dans ce débat, prennent la parole de nombreux camarades qui interviennent sur toutes les questions soulevées.

Neumeyer (Fédération Générale des Fonctionnaires) sur la centralisation s'exprime en répondant à Sémard, ainsi :

« Je ne crois pas que ce soit par la voie des statuts que vous pourrez arriver à cette centralisation, encore que nous soyons partisans, nous le disons très nettement, d'une représentation plus forte des Fédérations. Et là, croyez bien que nous ne parlons pas dans un but intéressé. La C. G. T. elle-même nous a imposé une structure de Fédérations internes ; il arrive de ce fait que par ces Fédérations internes nous avons une représentation plus large que si nous n'étions que Fédération des Fonctionnaires. Mais ce que l'on fait pour nous, on devrait pouvoir le faire pour d'autre. Par conséquent, ce n'est pas un but intéressé que nous poursuivons, mais nous disons que le Congrès serait bien inspiré s'il donnait à sa commission le mandat de pousser le Bureau Confédéral, de pousser le Comité National et la C. A. à préparer ces centralisations de Fédérations d'industrie, ces centralisations de syn-

La délégation des Syndicats de la Loire-Inférieure



1^{er} rang (gauche à droite) : Bossis, des Municipaux de la Loire-Inf^{RE} ; Loyer, secrétaire adjoint de l'U. D. ; M^{me} Bomal ; Péneau, secrétaire de l'U. D. ; Pinoteau, secrétaire des Tabacs ; Jouvance, secrétaire de l'U. L. de Saint-Nazaire ; David, Cheminots P. O. de Nantes.

2^e rang : Bomal, secrétaire de la Fédération des Services Publics ; Saussure, des Electriciens de Nantes ; Thomaré, secrétaire des Municipaux de Nantes ; Chanvrin, des Electriciens de Nantes ; Bichon, des Cantonniers ; Guillon, du Syndicat du Trésor ; Hamon, des Métallurgistes de Paimbœuf.

3^e rang : Goudy, secrétaire de l'U. L. de Nantes ; Jacquet, secrétaire des Métallurgistes de Nantes ; Moulard, secrétaire des Municipaux de S^{aint}-Nazaire ; Guillaume, secrétaire des Ouvriers des P. T. T. ; Gérard, secrétaire des Cheminots Etat ; Heltz, secrétaire des Inscrits Maritimes de S^{aint}-Nazaire ; Mazurier, des chauffeurs de Taxis de S^{aint}-Nazaire ; Moreau, des Cheminots P. O. de S^{aint}-Nazaire ; Lecunff, secrétaire des Dockers de S^{aint}-Nazaire.

Le débat sur l'orientation de la C.G.T.

dicats dans l'Union des syndicats, pour pouvoir permettre à la classe ouvrière de lutter plus efficacement contre le patronat et contre les pouvoirs publics.

Bothereau (Secrétaire-Adjoint de la C. G. T.), Président de la Commission des Statuts désigné par le dernier C. C. N., résume devant le Congrès dans quelles conditions cette Commission a travaillé.

« Les ex-confédérés ont voulu maintenir le principe du fédéralisme et de la liberté des organisations que les ex-unitaires n'acceptent pas.

Le comité confédéral national, composé des délégués des U. D. et des fédérations, doit : 1° Administrer la C. G. T. ; 2° Désigner la commission administrative et le bureau. Le secrétaire de l'Union départementale a charge de traduire au C. C. N. l'opinion de ses mandants et de veiller ensuite à l'application des décisions prises par le C. C. N. Ce n'est pas un préfet, comme on l'a dit. Il n'est pas nommé par l'organisation centrale. Les membres de la C. A. ne doivent pas non plus recevoir leur mandat du Congrès, qui se réunit tous les deux ans seulement, car dans l'intervalle ils ne seraient soumis à aucun contrôle. »

Jouhaux, ayant que le Congrès, passe au vote, explique les raisons de la Charte d'Amiens.

Considérer, déclare Jouhaux, que les raisons de la Charte d'Amiens et les différentes résolutions votées par le mouvement syndical concernant son indépendance ont été votées, comme l'a déclaré Semard, que pour répondre à un sentiment de lutte de classes et de syndicalisme révolutionnaire, c'est tout ignorer des circonstances dans lesquelles elles ont été votées.

« Quand on veut faire de l'histoire, il ne faut pas la faire avec sa pensée et en la substituant à la réalité des événements historiques. Or, la charte d'Amiens a été une réaction du mouvement syndical contre l'emprise que le parti socialiste voulait exercer à l'égard, sinon du mouvement syndical, tout au moins de ses militants.

« Et les auteurs de la résolution d'Amiens ne sont pas des anarchistes, ce sont des socialistes. Et ceux qui ont voté avec le plus de passion pour la charte d'Amiens, ce sont des militants qui appartenaient au mouvement syndical, oui, qui avaient placé le mouvement syndical sur le plan de leur préoccupation immédiate, mais qui appartenaient, aussi, aux partis politiques.

« Et puis, il y a eu une autre résolution de la Confédération Générale du Travail concernant son indépendance et qui a fait aussi quelque bruit : celle que l'on a appelée l' « encyclique ». »

« Elle était signée d'un certain nombre de militants syndicalistes. Il n'y avait pas là non plus que des anarchistes, mais aussi des membres adhérents et actifs du parti socialiste.

« Pourquoi l'encyclique avait-elle été lancée dans la circulation ? Parce qu'au Congrès de Lyon du parti socialiste on avait, par une motion, essayé de porter atteinte à l'indépendance du mouvement syndical.

« Il faut se rappeler, camarade Semard, les conditions dans lesquelles les résolutions ont été votées, et quand on les connaît bien, on n'est pas du tout surpris de voir que les militants de la C. G. T. ont conservé à travers le temps la même opinion, le même souci de l'indépendance du syndicalisme.

« Est-ce qu'en prenant cette attitude, le mouvement syndical entend combattre un parti politique quel qu'il soit ? Non. Son passé répond de son avenir. »

Jouhaux termine son exposé en disant qu'il n'est pas possible d'accepter les propositions qui nous sont faites.

« Nous venons de réaliser l'unité. Je veux croire qu'elle sera durable, je veux croire qu'elle est cimentée fortement : ne jetez pas, dans la situation nouvelle que vous venez de créer, les ferments de division, de désagrégation qui finiraient par emporter l'unité nationale, sans aucun bénéfice pour l'unité internationale. »

Frachon, après le discours de Jouhaux, fait au Congrès une déclaration :

« Cette charte tant discutée, nous l'acceptons pour la C. G. T. réunifiée, parce qu'elle est imprégnée de tout l'esprit de lutte de classes indispensable à notre mouvement. »

La question des incompatibilités, poursuit l'orateur, ne doit pas faire oublier tous les autres problèmes ; ce n'est d'ailleurs pas la chose essentielle. »

Mais il reste un fait bien acquis : l'unité est faite, elle restera.

LE VOTE DU CONGRÈS

Sur la structure du syndicalisme, la thèse des confédérés l'emporte par 5.700 voix (2.628 syndicats) contre 2.669 voix (1.112 syndicats) et 141 abstentions (51 syndicats).

Le Congrès proclame l'incompatibilité des mandats syndicaux et politiques par 5.508 voix (2.569 syndicats) contre 2.411 voix (1.031 syndicats) et 132 abstentions (41 syndicats).

A tous nos camarades

Notre ami PÉNEAU vient de subir ces jours-ci, une opération. Il se trouve depuis le 11 Mars à l'Hôpital Bélier où il restera, sans aucun doute, jusqu'à la fin du mois.

Tous ses amis, ainsi que le « Réveil Syndicaliste », lui souhaitent un prompt et complet rétablissement.

Comme dans le précédent débat, de nombreux orateurs sont intervenus. Retenons les interventions des camarades ci-dessous :

BISO (correcteurs) sur les dangers de guerre s'exprime ainsi :

« Nous vous avons demandé l'institution à la C. G. T. d'une commission permanente pour l'étude et l'application des moyens de prévenir la guerre.

« Ce qu'il y a d'angoissant, d'effrayant, c'est que la foi en la paix, l'idée briandiste qu'une construction pacifique en Europe, semble avoir disparu.

« Il ne s'agit plus que de politique d'alliances et les surarmements intenses s'ensuivent, tandis que le canon tonne partout.

« L'industrie de la guerre n'a jamais été plus florissante en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, partout.

« Les moyens de destruction, non seulement à l'égard des combattants, mais des enfants et des femmes, des villes et de l'arrière dans chaque pays, multiplieront l'horreur en dépassant les pires hécatombes de 1914-1918. »

Et il propose au Congrès un texte sur la guerre.

HÉNAFF (maçons de Paris) déclare que la classe ouvrière attend des assises de Toulouse un programme qui réponde à ses aspirations immédiates.

« On est en présence actuellement de deux propositions : Plan de la C. G. T. et programme du Front populaire, renforcé et complété par les revendications immédiates contenues dans le Plan.

« Je suis en désaccord, déclare Hénauff, avec l'idée générale qui a été placée à la base du Plan, car celui-ci maintient la collaboration des classes. Il ne faut pas que le Plan permette à la bourgeoisie de prolonger son existence. »

Et il se demande comment le syndicalisme travaillera-t-il pour faire entrer dans les faits le Plan ?

JEANNIN (Union du Doubs) répond à Hénauff.

« Programme et Plan n'ont pas à être opposés ; ils doivent se compléter. Nous adhérons au Front populaire, nous avons fait le serment de défendre son programme. Nous respecterons notre serment. Nous défendrons notre programme, surtout si certains tendent à l'oublier. Mais ce programme ne suffit pas à résoudre les difficultés actuelles ; il ne suffit même pas à briser les résistances qu'il fera lever, il ne peut pas se réaliser dans le cadre de ce régime. On nous dit qu'il permettra de satisfaire des revendications immédiates. Mais nous n'avons pas attendu 1936 et le Front populaire pour nous souvenir qu'il fallait défendre les travailleurs dans leur lutte quotidienne. »

DELMAS (Instituteurs) dans son intervention et après avoir fait un large exposé de la crise et du fascisme précise :

« Le programme du rassemblement populaire est essentiellement une œuvre de circonstances déterminée par la menace fasciste, destinée à cimenter dans une lutte commune indispensable, des organisations qui, jusque-là, avaient combattu en ordre dispersé, quand elles ne s'étaient pas déchirées entre elles. Les préoccupations qui ont guidé les rédacteurs de ce programme sont essentiellement d'ordre politique. »

« Le désarmement général, le règlement pacifique des conflits, la solidarité des peuples et des gouvernements de bonne volonté sont parmi les buts de la classe ouvrière. Reste le chapitre économique. »

« Je l'ai écrit, au risque de m'attirer quelques colères d'amis sincères : ce chapitre du programme du Front populaire est extrêmement faible. »

« La partie qui se joue est décisive, et vous voudriez que la C. G. T. se croise les bras et attende le résultat de l'expérience ? Ce n'est pas possible. On vous dira : « La C. G. T. est dans le Rassemblement populaire ». C'est vrai, mais elle en est un des éléments, un sur dix ; elle ne peut pas se contenter d'être aujourd'hui un sur dix, parce que tous les éléments qui le constituent, à l'exception d'elle, sont en concurrence les uns avec les autres. Le ciment ne peut être fourni que par la C. G. T. Elle est capable d'imposer, dans les

difficultés qui naîtront, son arbitrage, et personne, dans ce Rassemblement, ne peut oser se dresser publiquement contre elle. »

LACOSTE (Fédération Générale des Fonctionnaires) lui succède.

« Certains nous pressent de choisir entre le programme du Front populaire enrichi de quelques revendications supplémentaires et le plan de la C. G. T. Je dois dire que ce choix n'a pas de sens. Rien, absolument rien, ne le justifie. Il n'y a entre l'un et l'autre aucune antinomie. Le premier vise à former le front antifasciste. Le second, le Plan de la C. G. T. a pour but de grouper sur des parallèles de départ très précises autour de l'armée de la classe ouvrière, toutes les victimes de la crise et toutes les forces anticapitalistes. »

« Nous avons connu d'autres programmes analogues à celui du Front populaire. Si nous nous refusons à tracer le sens et les voies nécessaires à sa réalisation, c'est alors que nous lui donnerons une valeur électorale et qu'il n'apportera rien de plus. »

Lacoste, dans sa conclusion, montre que l'action revendicative est à la base du Plan, qu'elle peut le nourrir et qu'elle doit le supporter. Ne nous demandez pas de choisir terminé-t-il enfin, entre le Plan et le programme du Rassemblement populaire s'il n'est pas complété par le Plan de la C. G. T.

BELIN (secrétaire adjoint de la C. G. T.) situe dès son intervention le problème que le congrès doit résoudre :

« Le Congrès doit choisir, dit-on, entre le programme du Rassemblement populaire, auquel seraient adjointes un certain nombre de revendications plus spécifiquement ouvrières, et le Plan de la C. G. T. »

« Sur le point de savoir s'il serait suffisant d'ajouter au programme du Front populaire quelques revendications particulières, il faut d'abord se demander si une liste de ces revendications, si large soit-elle, peut satisfaire aux conditions mêmes du problème que le Congrès doit résoudre. »

Qu'est donc le programme du Front populaire ?

« Si l'on s'en tient à une définition donnée par le parti politique le plus modéré qui participait à son élaboration, il est seulement une nomenclature de thèmes de propagande, ce qui signifie qu'il n'engage même pas certains des signataires, réputés représenter un parti de gouvernement à l'application intégrale de ce programme si les hommes en cause se trouvaient au pouvoir. »

Et de déclarer :

« Nous avons d'autres soucis ; notre mouvement ne peut se satisfaire de telles caractéristiques. Le programme du Rassemblement populaire est celui d'hommes qui, à la commission chargée de le rédiger, ont su dire non. Pour avoir insisté trop souvent sur l'introduction d'un certain nombre de formules qui nous tenaient à cœur, il paraît que nous avons manifesté une intransigeance déplacée. »

Parlant de la crise économique, il précise nettement :

« Ici, nous sommes rassemblés sur un terrain qui est bien le nôtre, et lorsque nous avons à définir notre action, c'est en considération de la place que nous occupons sur l'échiquier social que nous devons nous déterminer. C'est seulement si nous savons satisfaire à cette condition essentielle que nous pourrions ouvrir les voies indispensables pour que l'humanité, aujourd'hui dans l'ornière, puisse avancer sur la route du progrès. »

Et défendant le Plan de la C. G. T., il dit :

« Il y a dans le Plan de la C. G. T. tous les éléments nécessaires à l'effort que nous voulons entreprendre. Définir cette volonté de mettre la main sur les grands moyens de production, est ce replâtrer le capitalisme ou est-ce jeter les têtes de pont de la société de demain ? »

« Rien ne peut plus être fait aujourd'hui sans la conquête de la liberté économique. »

« Notre mouvement, fidèle à son destin, sera au cœur de cette lutte. Lorsque les choses contiennent déjà tant d'éléments révolutionnaires, lorsque les hommes réclament déjà avec tant d'ardeur un changement, qu'attendons-nous pour les entraîner ? »

« Un philosophe disait : « Il faut porter en soi comme un chaos pour enfanter une étoile. » Le chaos, il est autour de nous : unissons-nous pour que brille la flamme. Nous avons travaillé pour nous, mais aussi pour ceux qui viendront. Cette action réclame des sacrifices, mais nous les acceptons. Et nous les accomplirons la joie au cœur ! »

RACAMOND (secrétaire-adjoint de la C. G. T.) présente une thèse qui, n'étant pas totalement en désaccord avec les défenseurs du Plan de la C. G. T., penche plutôt pour le programme du Rassemblement Populaire qui, d'après lui, est la première base d'action vers le Plan. Il déclare néanmoins :

« Pourquoi y aurait-il alternative, choix, entre le programme du Rassemblement Populaire et le Plan de la C. G. T. ? Nous ne sommes pas des antiplanistes. Comment serions-nous des antiplanistes, nous qui avons défendu l'Union Soviétique, qui est en train de réaliser le seul plan à notre avis possible ? »

Puis à la fin de son exposé, il ajoute qu'il faudra déployer des efforts énormes pour assurer l'application du Plan de la C. G. T.

« La C. G. T. doit dire qu'elle soutiendra tout ce que le peuple de France aura arraché sur le terrain politique. Si le gouvernement applique le Plan, il sera soutenu par la classe ouvrière, s'il flanche, il sera combattu. Mais nous ne voudrions pas laisser passer l'occasion d'appliquer nos solutions sous le prétexte de rester dans une tour d'ivoire, ce qui pourrait nous mener à la défaite. J'ai dit que nous maintiendrons l'indépendance du syndicalisme. »

« Frachon vous l'a dit : nous serons disciplinés intégralement. Il ne peut y avoir ici aucune équivoque. Vous prendrez vos décisions. Nous travaillerons pour les appliquer ensemble. »

JOUHAUX : Dernier orateur.

« On nous dit qu'il faut choisir entre le programme du Front Populaire et le Plan de la C. G. T. J'aurais voulu, pour ma part, n'avoir point à discuter du programme du Front Populaire dans ce Congrès, ne voulant être pour rien au monde dans ce qui pourrait diminuer le Front Populaire. Mais, sommes nous responsables du fait qu'aucun des partis politiques qui constituent le Front Populaire n'a accepté comme son programme celui du Front ? Tous ont considéré qu'ils devaient aller à la bataille électorale avec leur propre programme, et que le programme du Front pouvait être la couverture de l'action électorale pour la deuxième bataille pour les élections. Ainsi les partis auraient déclaré vouloir conserver leur programme, rester entièrement libres, et c'est à la Confédération Générale du Travail que l'on demanderait de se lier et de se départir de son Plan ? »

« Or, les uns et les autres, vous êtes obligés de constater que si quelque chose se fait dans ce pays, c'est parce qu'une force hors des partis politiques aura imposé à ces partis certaines revendications indispensables pour assainir la situation actuelle. »

« On a critiqué les insuffisances du Plan. Certes, il ne prétend pas réaliser la révolution totale ; il cherche seulement à préparer les conditions qui la rendront possible. Si l'on part de la situation actuelle, de ses nécessités, on verra que le Plan est logique. »

« Ce que je sais, c'est que l'économie s'est totalement transformée, qu'elle est aujourd'hui dirigée, mais dirigée dans le sens des intérêts particuliers capitalistes. C'est contre cette mauvaise direction que nous nous élevons, pour y substituer une direction en vue de l'intérêt général. Laissons à ceux qui parlent pour parler et pour ne rien dire, le soin de créer l'équivoque. Parlons franc. Heurons-nous, mais établissons la vérité. Si vous ne trouvez pas le moyen de changer la structure de l'économie, toutes les formes de gouvernement seront impuissantes à réaliser ce que nous voulons. »

LE VOTE DU CONGRÈS

A l'unanimité, le Congrès de Toulouse a marqué sa volonté formelle de réaliser les revendications de la classe ouvrière et les réformes de structure contenues dans le Plan de la C. G. T., et il a confirmé l'adhésion donnée par les représentants du syndicalisme au programme dressé par le comité du Rassemblement populaire.

Le texte de la motion votée dans l'enthousiasme sitôt après le débat sur l'orientation de la C. G. T.

Le Congrès confirme l'adhésion donnée par les représentants du mouvement syndical au programme dressé par le Comité du Rassemblement populaire, en vue de mobiliser les masses populaires françaises pour l'amélioration de leur sort et pour la défense et le triomphe de la liberté et de la paix.

La C. G. T., dans tous ses éléments, soutiendra par une lutte incessante les revendications contenues dans ce programme dont elle exigera la réalisation et qu'elle associe étroitement aux revendications propres à la classe ouvrière et aux réformes de structure énoncées dans le Plan de la C. G. T. : fonds national de chômage, semaine de 40 heures, salaire minimum, grands travaux, contrats collectifs, contrôle ouvriers.

Le Congrès déclare, avec la plus grande fermeté, qu'il ne suffit pas d'énoncer devant le peuple des revendications et des aspirations qui lui sont chères, il faut, sous peine de déceptions cruelles et graves dans leurs conséquences, les faire passer dans la réalité.

Le Congrès affirme la nécessité d'arracher au grand capitalisme le pouvoir exorbitant qui lui permet de s'opposer à la réalisation de ces revendications, de spolier les salariés, les consommateurs et les épargnants et de bafouer tous les jours la volonté populaire.

Le Plan de la C. G. T. vise à ce but en réclamant des transformations profondes dans la structure économique, notamment la nationalisation du crédit et des industries-clés dans lesquelles réside actuellement toute la puissance des oligarchies financières et industrielles.

En adoptant ce Plan, le Congrès confirme l'opposition absolue qui existe entre les intérêts des salariés que le syndicalisme a pour mission de défendre et les intérêts du capitalisme qu'il combat ; cette opposition implique la nécessité de l'action indépendante des syndicats agissant comme force opposée aux puissances financières et industrielles et utilisant tous les moyens d'action leur permettant de lutter efficacement contre le capitalisme.

En conséquence, le Congrès indique que la participation officielle des organisations confédérées à des organismes divers (organismes de direction économique et d'application du Plan, comité de gestion, conseil économique, B. I. T., S. D. N.) ne saurait être considérée comme une forme d'intégration du syndicalisme dans l'Etat ou de collaboration avec le patronat dès l'instant que cette participation s'exerce sous le libre mandat et le contrôle permanent des organisations syndicales pour la défense de l'intérêt général des classes laborieuses et contre les privilèges intolérables des oligarchies.

POUR NOTRE PRESSE

Nous sommes très heureux d'accueillir dans les colonnes du "Réveil Syndicaliste", et, pour la première fois, la collaboration de la Bourse du Travail de Saint-Nazaire.

Les sentiments manifestés par notre ami Jouvance sont tellement naturels, parce qu'ils traduisent la reconnaissance à l'égard du "Travailleur de l'Ouest" qui a été le reflet de la pensée ouvrière à un moment où, dans le département, la pensée syndicaliste n'avait aucun organe qui fut lu, pour s'exprimer et toucher l'ensemble des Travailleurs.

Mais aujourd'hui, que le "Réveil Syndicaliste" existe, que sa diffusion est pleinement assurée et qu'il touche bien, si on le veut, la majorité des Travailleurs en Loire-Inférieure, nous pensons, bien sincèrement, qu'il est du devoir de tous les syndiqués, des responsables en général, et au moment surtout où la question de l'Indépendance Syndicale a été votée à une forte majorité au Congrès de Toulouse, de soutenir et d'assurer la diffusion du seul organe, purement syndical, existant en Loire-Inférieure.

Le Comité de Rédaction
du RÉVEIL SYNDICALISTE.

Aujourd'hui, j'écris mon premier article pour notre journal départemental du syndicalisme : "Le Réveil".

Je me décide enfin à partager ma collaboration à deux journaux qui, à des titres différents, me sont chers l'un comme à l'autre.

J'essaie de faire revivre tout le passé de notre syndicalisme local et départemental. Je ne puis m'empêcher de penser à ce vieux "Travailleur de l'Ouest", cet instrument précieux des premières heures de notre mouvement ouvrier en Loire-Inférieure. Je ne peux non plus oublier que c'est à lui que l'on doit tous nos succès, qu'il a été l'élément dominant qui a permis à nos organisations syndicales d'être connues, suivies et aimées.

C'est certainement grâce à lui que les détracteurs de nos syndicats ont pu arriver à leurs buts. Journal libre, indépendant, il a été la plus précieuse de nos armes, il nous a fortement aidé à exprimer nos idées, notre doctrine, c'est par lui que l'opinion publique a pu être éclairée sur les légitimes revendications du monde du travail.

Son efficace concours a permis à nos organisations d'acquiescer, contre vents et marées, l'autorité dont dispose actuellement notre union.

Il n'est pas riche, notre "Travailleur de l'Ouest", il ne l'a jamais été. Pour sauvegarder son indépendance, son fondateur, le vénérable Gautier, a dû faire plus d'une fois appel aux gros sous des travailleurs.

Son honnêteté, sa loyauté envers la cause qu'il entend défendre n'a pas fait de lui un nouveau riche. Comme à ses premiers jours, il est resté guéux et souvent les militants sont appelés à le secourir financièrement dans sa rude tâche.

Un journal à nous, bien à nous, dans une époque comme celle-ci où tout n'est que mensonge, où la malhonnêteté prime sur l'honnêteté, est plus nécessaire que jamais. Il est indispensable !

Si les travailleurs savaient ce que peut leur rendre de services une presse leur appartenant, jamais plus un ouvrier n'achèterait de journaux bourgeois. Et le syndiqué finirait, en apportant tous les matins ses cinq sous, à rendre efficaces l'aide et le soutien pour arriver à détruire le capitalisme.

Pour défendre leurs intérêts, pour valider le privilège de l'exploitation de l'homme par l'homme, pour sauvegarder le droit de la propriété, pour favoriser la raffe de l'argent, pour canaliser vers eux les bénéfices d'une commune production, pour avoir des hommes politiques à leur dévotion, pour subjuguier une magistrature partielle, sachant sévèrement punir le pauvre et cacher la faute du riche, pour maintenir en place la secte religieuse, endormeuse, prêchant la résignation et les droits du Maître ; pour avoir l'armée, source de profits, grande gloutonne des deniers publics et grande lessiveuse des peuples à l'ordre du coffre-fort, le capitalisme, nos deux cents familles ont donné jour à d'innombrables feuilles ventilées partout et qui, lues par tous, affaiblissent la raison en lui camouflant la vérité.

L'ennemi, le seul en fait que les travailleurs ont à abattre, possède sur le terrain de la presse, une avance que nous nous devons de combler si nous ne voulons pas que nos efforts soient stériles ou que nous marquions le pas.

C'est pourquoi, dans ce premier article, je demande à mes camarades de faire un effort de diffusion en faveur de notre presse syndicale.

Si tous, armés d'un même désir, se contentaient de lire les journaux de nos organisations ouvrières, non seulement ils porteraient un rude coup à l'adversaire, mais ils fortifieraient leur presse.

Celle-ci pourrait être plus attrayante, mieux documentée en informations, en science, en littérature, etc... Elle pourrait, par la suite, avoir une chronique régionale. C'est-à-dire avoir tout ce que donne la presse adverse, avec en plus, les possibilités de diffusion et de pénétration de nos idées ce qui est tout pour un militant.

Camarades, déployons notre activité en faveur du "Réveil Syndicaliste", du "Travailleur de l'Ouest" et du "Peuple".

JOUVANCE,
Secrétaire de l'Union Locale
de Saint-Nazaire.

Note du Comité de Rédaction

L'importance que nous avons crû devoir donner aux débats du Congrès de Toulouse nous a mis dans l'obligation, à notre grand regret, de laisser sur le marbre un certain nombre d'articles. Que nos camarades veuillent bien nous excuser.

DANS LES SYNDICATS

Ouvriers des P.T.T.

Appel aux Jeunes de 18 à 21 ans

L'administration des Postes et Télégraphes va ouvrir le 13 MAI prochain, un concours pour le recrutement de jeunes agents des installations extérieures (service électrique). Les inscriptions seront reçues jusqu'au 8 AVRIL.

La Section du Syndicat National du Personnel des Services Techniques de la Loire-Inférieure, se met à la disposition des jeunes gens syndiqués, ou étudiants, adhérents à un groupement du Front Populaire, pour leur donner tous renseignements utiles à ce sujet et ouvrir à son siège, Bourse du Travail de Nantes, un cours d'électricité et de téléphonie.

Jeunes, qui cherchez à vous faire une situation, préparez-vous dès maintenant à vous la créer ; plus tard vous pourriez regretter. Sachez bien qu'après 21 ans, il vous sera difficile d'entrer dans une administration de l'Etat.

Travaillez dès aujourd'hui, faites vous inscrire, renseignez-vous près de notre camarade Guillerme, secrétaire départemental des Ouvriers des P. T. T., Café de Paris, quai Brancaas ; notre ami est à votre entière disposition.

Le traitement de début des jeunes agents des installations extérieures est fixé comme suit : de 18 à 19 ans, 8.000 francs — de 19 à 20 ans, 8.500 — à partir de 20 ans, 9.000.

Les jeunes agents bénéficient, en outre, des indemnités suivantes : 1° indemnité de résidence — 2° le cas échéant, charges de famille — 3° frais de mission et de déplacement pour services effectués en dehors du lieu de résidence.

Ils bénéficient également : de congé annuel de 21 jours et de permission d'absence de 5 jours, le tout avec rétribution — congés pour maladie pendant 3 mois à traitement entier et 3 mois à demi-traitement — régime général de la loi des retraites de 1924.

A leur majorité, les jeunes agents sont nommés agents adultes au traitement de début 10.500, maximum 15.500.

Ils peuvent accéder à l'emploi d'agent principal des installations extérieures, début 16.300, maximum 18.000 et après 10 ans de service d'agent adulte, postuler par voie de concours, l'emploi de conducteur de travaux des installations, traitement 15.500 à 23.000.

Jeune camarade, pense à ton avenir, travaille, nous t'aiderons.

M. HATET,
Secrétaire de la 7^e Région.

Aux Chantiers de Bretagne

Une inique mesure

Il y a deux mois, le Comité Général et le Syndicat des Métaux ont stigmatisé l'étrange attitude de la direction des Chantiers de Bretagne qui avait renvoyé du bureau du dessin un de nos camarades : Jaminais.

Nous avons aujourd'hui la preuve qu'il ne s'agissait pas d'un renvoi dû au manque de travail, mais bel et bien d'un renvoi dû à l'activité syndicale de notre camarade et à ses opinions. Jaminais, en effet, est au sein du Théâtre de la Jeunesse du Travail. Lorsqu'il est entré, il y a un an aux A. C. B., il donnait ses références qui prouvaient que ses connaissances lui permettaient de faire aussi bien un dessinateur Coques, qu'un dessinateur Machines. Notre camarade marquait à l'époque sa préférence pour cette deuxième partie. C'est, sans doute pour cette raison, qu'on l'embaucha au service Coques. Mais, que penser d'un patron qui, d'un air apitoyé, vient vous dire : « à partir du 1^{er} mars je suis dans l'obligation de vous renvoyer car nous manquons, du fait de la crise, de travail ? » et qui, à la date du 24 février, embauche un dessinateur machine, alors qu'il avait Jaminais sous la main !

Que penser de ce même patron qui, dans le service bureau Coques demande à 3 dessinateurs d'effectuer le samedi 22, le dimanche 23 février et le mardi après midi, jour férié, 25 heures supplémentaires ? Manquait-il réellement de travail ?

Notre camarade Jaminais s'est fait inscrire au chômage et, de ce fait, on peut croire que les A. C. B. vont être sauvés. Un dessinateur de moins sur trois c'est...

Mais, la vraie raison de ce licenciement ne peut être cachée. Dans notre République de Liberté et de Justice, on n'a pas le droit de jouer une pièce contre les "Marchands de canons". Au fond, c'est bien cela que l'on ne pardonne pas à Jaminais. Les Croix de Feu, V. N. et J. P. n'ont pas osé saboter le spectacle de la "Marche Héroïque", mais d'une manière plus sournoise, ils ont brisé la situation de celui qui a osé porter à la scène et étaler aux yeux de tous, les turpitudes et insanités de ceux qui bâtissent, dans la paresse, leur fortune scandaleuse sur des cadavres.

C'est de bonne guerre. Soit. Mais que ces patrons réfléchissent à l'indignation qui, peu à peu, monte chez ceux qu'on oblige au chômage.

Jaminais n'a plus le droit de gagner sa vie ? Nous connaissons notre camarade. La mesure

Dans le Bâtiment

LA MONTAGNE

Notre réponse au Syndicat Chrétien sur sa proposition de constituer un Cartel Intersyndical du Bâtiment

Nous n'oublions pas. Au lendemain du 6 février 1934, la Confédération Générale du Travail a lancé un appel à tous les travailleurs pour qu'ils manifestent, en masse, le 12 février, contre le coup d'Etat fasciste. La majorité des ouvriers du Bâtiment a répondu. Seuls, deux ouvriers amis des chrétiens Nantais se sont abstenus. Quittant ensuite le syndicat, il se sont efforcés, par des calomnies de toutes sortes, à entraîner avec eux d'autres camarades. Un certain désarroi est né dans notre syndicat dont les conséquences ne se sont pas fait attendre.

Le contrat de travail de 1933 qui avait été prorogé jusqu'au 31 mars 1934 n'a pas été renouvelé par les patrons qui ont profité de notre division pour imposer leurs décisions.

A qui la faute si nous n'avons pas de contrat de travail à La Montagne ? A "Messieurs les chrétiens".

Le 1^{er} avril 1935 les ouvriers du Bâtiment à Nantes se mettent en grève pour la défense de leurs salaires. A La Montagne le Syndicat est à nouveau reconstitué.

A la formation du Front Populaire auquel les camarades du Bâtiment décident de participer, nous retrouvons nos deux "disciples chrétiens" qui, sans avoir rendu cartes et timbres, sans même avoir donné leur démission, continuent leurs basses manœuvres. Ils s'essayent, en usant de procédés qui leur sont chers, à provoquer parmi nous des démissions, pour constituer un syndicat chrétien (c'était prévu ; et nous nous attendions bien tous à cette dernière action). Affirmons nettement qu'elle n'a pas donnée les résultats qu'espéraient les chrétiens. Une dizaine de camarades ont été enrôlés. Nous ne les regrettons pas. Ce sont ceux, en effet qui, pendant la grève, travaillaient en cachette.

Mais, après tous ces faits, nous sommes vivement surpris de recevoir de la part de nos adversaires, une proposition de constitution d'un Cartel Intersyndical qui aurait pour but de défendre les intérêts locaux des ouvriers du Bâtiment ; c'est vraiment un comble. Nous étions unis. Nous étions une force capable de faire triompher nos revendications que les chrétiens ont compromises. Votre attitude, Messieurs les chrétiens, ne peut être oubliée. Nous n'acceptons pas d'un cœur léger l'acte de scission que vous avez entrepris, pas plus que le dénigrement auquel vous vous êtes livrés sur nos bons camarades de La Montagne.

Le Secrétaire : Henri BONNIN.

Chez les Municipaux

Répondant à l'appel du secrétaire du Syndicat qui avait convoqué tous les membres du personnel des services des écoles, afin de reconstituer la section syndicale en léthargie depuis environ deux ans, de nombreux camarades hommes et femmes étaient présents.

Les femmes de service et concierges d'écoles, après avoir entendu l'exposé précis de Thomaré et son appel en faveur du mouvement syndical, comprennent la nécessité de s'organiser et de nombreuses adhésions furent enregistrées.

Le bureau fut constitué ainsi : Secrétaire : Roche ; Secrétaire-Adjoint : Ramage ; Trésorier : David ; Trésorier-Adjoint : Parfait.

Il convoqua le jeudi 27 février tous ses membres afin de mettre au point un cahier de revendications.

Il fut décidé qu'il étudierait les propositions et suggestions et les soumettrait au Conseil Syndical. Le camarade Bossis, secrétaire départemental, excusa le camarade Thomaré retenu par son service. Il fit un exposé des revendications et donna tous les renseignements utiles concernant la titularisation.

A l'issue de la réunion, de nouvelles adhésions furent enregistrées. Encouragés par ce succès, venant après l'adhésion des femmes des services de la Poissonnerie, nous insistons auprès de tous nos collègues pour qu'ils fassent un gros effort de propagande.

Le Secrétaire de séance :
RAMAGE.

vile prise à son égard ne changera en rien ses opinions et nous le soutiendrons. Il aura derrière lui tous les hommes libres et l'éducation du Peuple continuera, se poursuivra, malgré tous les bas procédés employés par les puissants du jour.

D'ores et déjà, et pour la saison prochaine, Jaminais nous annonce deux pièces qui auront leur retentissement.

"Mon royaume n'est pas de ce monde".
"La Terre des Prêtres".
PÉNEAU.

Chez les Dockers

Réunion de la Commission mixte du 13 Février 1936

La réunion est ouverte à dix heures, sous la présidence de Monsieur Ricordeau. Etaient présents : Membres Patrons : MM. Lechat, Ricordeau.

Etaient présents : Membres Ouvriers : MM. Le Cunff, Lechène, Terrienne, Gautier.

La Commission mixte examine le barème de vie chère donné par les Syndicats du Livre au 16 janvier 1936.

La journée de frs : 38,20 égale 5505 indice 16 octobre 1934.

L'indice est de 5292 le 15 janvier 1936. Réduction 213 points.

Pourcentage de réduction $\frac{213 \times 100}{5505} = 3,869\%$
Sur la journée actuelle frs : 38,20 - 1,50 = frs 36,70.

L'écart n'étant que de frs : 0,30 sur la journée de frs 37 actuellement payée, les membres ouvriers demandent que les frs : 0,30 soient mis en réserve jusqu'au premier novembre date de révision sur les indices du Livre au 16 octobre.

Les membres Patrons après avoir consulté les membres de leur syndicat acceptent de mettre en réserve les frs : 0,30.

En conséquence, la journée de frs 37 est maintenue provisoirement jusqu'au 1^{er} novembre 1936. La Commission mixte se met d'accord pour insérer dans les conditions générales l'engagement réciproque suivant qui sera valable après acceptation des deux syndicats.

« Les Membres Patrons du Syndicat des Entrepreneurs de Déchargement et Manutentionnaires du Port de Saint-Nazaire, s'engagent à embaucher par priorité les ouvriers syndiqués appartenant au Syndicat des Ouvriers du Port et Similaires de Saint-Nazaire.

De leur côté, les ouvriers dockers du dit syndicat s'engagent à travailler par priorité avec les firmes faisant partie du Syndicat patronal ci-dessus.

De nouveaux contrats de travail seront imprimés immédiatement ».

Chez les Employés du Commerce

Bas les masques

Discutant il y a quelques jours avec un patron du commerce, je lui montrai l'opposition qui existait entre les déclarations de certains de ses collègues et leurs faits et gestes.

Ainsi, à Nantes, rue du Calvaire, il existe un magasin de soieries, lainages, tissus, etc... dont les patrons, ex-vendeurs en soieries d'un grand magasin de la même rue, donc ex-salariés, exercent vis-à-vis de leurs employés un abus d'autorité. Ces messieurs, au nom de leur "Moralité" !!! interdisent à leurs employées de "faire la rue Crébillon" et d'aller à Prisunic, ces lieux étant à leurs yeux immoraux. A ce sujet, nous nous contenterons de dire que l'employée, hors de son travail, est entièrement libre d'agir à sa guise. Si elle est mineure, elle ne peut dépendre que de ses parents. Passons.

Ils feraient bien mieux, ces bons patrons, professeurs de vertu, d'octroyer à leurs employées des salaires journaliers convenables. Sur ce point, ils ne pèchent pas par excès. Les prix varient dans la maison qu'ils dirigent entre 50 et 100 frs. par mois. Quant à la "guelde", n'en parlons pas, elle est à peu près inexistante. Réclamer ? Sans doute. Mais alors, on vous indique la porte de sortie.

Ces messieurs peuvent en effet parler de pudeur. Leur honteuse exploitation du personnel féminin employé nous permet de les juger sévèrement. Ils ne sont, à nos yeux, que des pourvoyeurs de Sanas. Leurs couples prennent la forme de coffres-forts. Quant à leur bonté ? 50 frs. par mois. Ils peuvent en faire état, nous savons à quoi nous en tenir.

Ce scandale doit cesser. Nous nous y employons de notre mieux en engageant le personnel de ce magasin à rejoindre l'organisation syndicale qui lutte pour la sauvegarde de la dignité des travailleurs, par des salaires normaux et pour l'obtention des conditions de travail et de vie véritablement humaines.

A GUIHO,
Secrétaire de la Chambre Syndicale
des Employés.

LE PAIN

Parlons un peu du pain. Il vous est arrivé de maugréer contre le mauvais pain que le boulanger vous vendait et de vous dire : avec les récoltes excédentaires de blé, on pourrait nous vendre du bon pain de froment. Sans doute, mais il faut compter avec l'esprit mercantile des boulangers. La bonne farine française est cotée 139 francs mais, lorsqu'un courtier propose ce prix, le boulanger répond : « vous n'y pensez pas ! Je suis acheteur à 130 ou 125 ». Vous pensez bien qu'à ces derniers prix le courtier ne va pas livrer la qualité à 139 francs ; il livrera une farine comprenant un dosage de la bonne et un autre de farines basses. Encore heureux qu'il n'y mette pas du son, ce qui est non moins certain. Le bon pain de froment semble avoir vécu. L'apreté au gain l'a éliminé du marché.

Camarades, nos Annonceurs nous aident
Adressez-vous de préférence chez eux

LA CHATELAINE

VEND à prix égal, la meilleure qualité
à qualité égale, aux meilleurs prix

18 et 20, Rue Crébillon
11, Rue Scribe - NANTES

Laxative - Dépurative - Rafraîchissante

La Tisane de Santé **CANDES**

convient parfaitement à
tous les tempéraments
et ne coûte que
3 fr. 50 la boîte



DÉPOT :

Grande Pharmacie
de Paris

'Suggés' Nantes
17, rue d'Orléans et place Royale
NANTES

A L'EGLANTINE

Couronnes Mortuaires
FLEURS D'APPARTEMENTS

1, Rue du Moulin
NANTES

Téléphone 145.44 Remise aux Sociétés

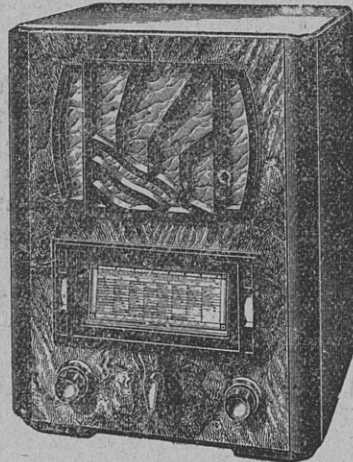
Un coup d'œil aux étalages
des Magasins PRIMLUX
vous en dira plus qu'un
long discours.

Le Timbre Primlux

22, Rue du Calvaire
- à NANTES -

Ne donne que des Primes de Choix

DÉSIREZ-VOUS
un BON
PHONO
OU UN
BON POSTE
DE
T.S.F.



Venez
Chez

DUIGOU

22, RUE DES HALLES

PHONOS GARANTIS, depuis **250'**
POSTES T. S. F. **995**

PHILIPS SONORA
MARCONI DUCRÉTET, etc...
GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

Consultez les Prix chez M^{me} DRÉAN
19, rue de la Ville-en-Pierre, Doulon

Mercerie - Nouveautés
Papeterie - Parfumerie
Confection

Robes et Manteaux
sur Mesure

POUR VOS CHAPEAUX ET CASQUETTES
Adressez-vous **Chapellerie MERCIER**
Successeur **CHESNEAU**
8, Place du Pilori - NANTES
Remise 10 % aux syndiqués

Brasserie Moderne

3, Rue Contrescarpe

Déjeuner et Dîner 15 francs
Le soir, petit Dîner 10 -

SALLE pour BANQUETS et SOCIÉTÉS
Propriétaire : J. ETIENNE

Orthopédie - Bandages - Ceintures

Fabrication et Réparation de tous les appareils
Location de lits mécaniques, béquilles, gouttières, etc.

L. ROCHET, RUE DE VERDUN - NANTES

PECHEURS !

Voulez-vous de bons conseils pour la saison
Venez consulter nos prix, voyez nos qualités

Modern' Pêche Rue Grande-Biesse, 10
(près du Pont de la Madeleine - NANTES)

Souscrivez au
DICTIONNAIRE LAROUSSE DU XX^e SIÈCLE
(Les six volumes sont parus)
et toutes Grandes Publications
à la **Librairie Alfred BRELET**
33, Rue de Verdun - NANTES - Tél 147-97
Grandes facilités de paiement

Mieux et Meilleur Marché... c'est

AUX 3 SPÉCIALITÉS

8, Rue de la Paix - 1 et 3, Rue du Bouffay

Téléphone 113.37 NANTES Remise 5 %

que doivent s'acheter

Linoléums - Tapis
- Toiles Cirées -

Hôtel de l'Univers

PLACE DU COMMERCE RUE LAPÉROUSE, 11

NANTES

P. LEBÉE Tout Confort
Garage à proximité Téléphone 132.60

HORLOGERIE SUISSE
2, Rue Boileau
NANTES
PAUL DIEDISHEIM FILS
Télép: 26.67
R.C. Nantes 2876
JOAILLERIE -
BIJOUTERIE -
ORFÈVRE -
Catalogue illustré franco sur demande

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Imprimerie Ouvrière

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS

VOITURES D'ENFANTS

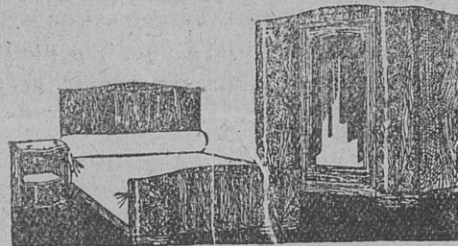
LITS d'Enfants laqués

MAINGUY

Chaussée de la Madeleine, 23 - NANTES - Tél. 124.89
Toutes les Réparations

LES MEUBLES ROBERT

7-14, Rue Copernic - NANTES



Le plus Grand Choix aux Meilleurs Prix
Une CHAMBRE Chêne Massif, armoire
3 portes ouvrantes, complète, les 10 pièces 1.495 fr.
CHAMBRES Luxe, conformes à la photo
ci-jointe, en ronce de noyer galbée... 1.995 fr.
SALLES A MANGER, de 495 fr. à 4.000 fr.
Remise de 10 % aux syndiqués

LES GRANDS MAGASINS
BRUNNER FRÈRES

4 et 6, Rue de Feltre
1, 1 bis et 3, Rue de la Boucherie **Nantes**

VENDENT

LE MEILLEUR MARCHÉ DE NANTES

et donnent les Timbres Primlux

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12 - NANTES

Électricité - Fournitures pour installations
- d'éclairage -

Prix avantageux aux ouvriers électriciens

R. C. Nantes 5.775

L'Œuvre Dentaire Sociale de l'Institut Dentaire National

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, avec l'assurance du remboursement basé sur le tarif de responsabilité des Caisses, permet l'accès de la Dentisterie, moyennant une contribution personnelle insignifiante. De plus, le contrôle rigoureux de son comité technique de surveillance et le choix du personnel, praticien possédant le diplôme d'Etat qui y opère, L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL assure aux intéressés la sécurité et la qualité dans les soins et travaux pratiqués par ses services.

Le Comité de gestion a en outre créé une Caisse appelée "Caisse des Exclus" pour compenser l'inégalité incompréhensible des plus de soixante ans injustement écartés des avantages de la Loi. Cette Caisse a pour effet de les faire bénéficier gratuitement des soins et travaux dentaires.

Le contrôle des "Exclus" compris dans ces conditions, s'effectue par l'intermédiaire de deux services conçus à cet effet :

L'un, à la Bourse du Travail, rue Arsène-Leloup.

L'autre, à La Mutualité (conciergerie) rue Désiré-Colombe.

Les prix officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, sont les suivants :

SOINS		DENTIERS	
Extraction, la première	8 francs	Plaque de base	16 65
— les autres	4 —	La dent	16 65
Plombage	12 —	Le crochet	10 »
Traitement racine	12 —		

L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

Spécialement fondé pour les Assurés sociaux.

23, Place de la Bourse (angle rue de la Fosse), à NANTES.



Le Gérant : A. PÉNEAU

IMP. OUVRIÈRE, 8, PITRE-CHEVALIER, NANTES